



Peut-on demander un supplément de 20 ? par mois si animal de comp

Par chocviennois

Bonjour,

Je loue un appartement en meublé tourisme longue durée (hôtel qui propose des locations longue durée, à l'année).

Si j'ai un animal avec moi dans le logement (chat) je dois payer en supplément 20 ? par mois (en plus du loyer).

J'imagine que cela est légal mais j'aimerais obtenir confirmation.

Vous remerciant par avance,
Cordialement

Par osram

Bonjour,

Les tarifs sont libres.